

**DELIBERATION N° 31-22-C**

L'an deux mil vingt-deux, le 05 octobre à 18 heures, le conseil syndical s'est réuni à Grand Lac Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget à Aix-Les-Bains, sous la présidence de Sandra FERRARI pour la délibération ci-dessous.

Nombre de membres en exercice :	34.
Nombre de membres présents :	22

Date de 1<sup>ère</sup> convocation : 22 septembre 2022  
Date d'affichage :

<b>Présents :</b>	Titulaires : Pierre-Louis Balthazard – Christian Berthommier – François Biquez – Gilles Camus – Gérard Dumaz – Régis Dumaz – Philippe Exertier-dit-Monnard – Maryse Fabre – Sandra Ferrari – Alexandre Gennaro – Pascal Ginollin – Jean-Marc Grellier – Raphaële Mouric – Sophie Petit-Guillaume – Dominique Pommat – Marie-Thérèse Salomon – Serge Tichkiewitch – Cécile Trahand – Alexandra Turnar – Peggy Viola – Jean-Marc Vial Suppléants (votant) : Thierry Bebert
<b>Excusés :</b>	Marcel Ferrari – Claudie Fraysse – Pierre-Damien Galène (pouvoir à Serge Tichkiewitch) – Philippe Galy – André Gimenez (pouvoir à Jean-Marc Vial) – Christian Gogny (pouvoir à Dominique Pommat) – Antoine Huynh (pouvoir à Peggy Viola) – Jean-Marie Manzato (pouvoir à Sophie Petit-Guillaume) – Nicolas Polleux (pouvoir à Pierre-Louis Balthazard) – Karine Revol (pouvoir à Sandra Ferrari) – Gaëtan Vanin (pouvoir à Régis Dumaz)
<b>Absents :</b>	Bruno Exertier – Gérard Gonthier – Jean-Marc Léoutre – Marie-Pierre Montoro – Michel Regairaz

**FINANCES – DECISIONS MODIFICATIVES N° 1-2022** (compétences obligatoires)

Il est présenté le projet de décisions modificatives, et souligné que les crédits prévus à certains chapitres des budgets étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

BUDGET PRINCIPAL SMSB				N° 1 -202				
SECTION D'INVESTISSEMENT				RECETTES				
		DEPENSES						
chapitre	libellé	montant	total budget	chapitre	libellé	montant	total budget	
10	dations, fonds divers et réserves		0,00	10	dations, fonds divers et réserves		75 180,00	
13	subventions d'investissement		0,00	13	subventions d'investissement		0,00	
16	emprunts		339 618,00	15	provisions pour risques et charges		0,00	
20	immobilisations incorporelles	-52 865,00	354 065,00	16	emprunts		1 317 233,22	
21	immobilisations corporelles	-52 865,00	3 014 034,00	27	autres participations financières		16 245,00	
23	immobilisations en cours		0,00	021	virement section Fonctionnement		2 041 533,00	
27	autres immobilisations financières		100,00	040	opérations d'ordre entre sections		175 401,00	
020	dépenses imprévues		10 000,00	041	opérations d'ordre de la section		16 245,00	
040	opérations d'ordre entre sections		35 796,00	001	résultat de Fonctionnement		128 020,78	
041	opérations d'ordre de la section		16 245,00					
001	résultat d'investissement		0,00					
		<b>Total :</b>	<b>0,00</b>	<b>3 769 858,00</b>			<b>Total :</b>	<b>0,00</b>

**Détail**

COTE	Libellé	dépenses	recettes	nature
2033	frais d'insertion	1 950,00		insertions diverses
2088	autres immobilisations	50 915,00		fonds de commerce AM
2138	autres constructions	-82 865,00		changement d'imputation pour art. 2033, 2138, 2151
2151	réseaux de voirie	30 000,00		parking Magériaz
<b>Totaux :</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

- La totalité des frais relatifs à « l'acquisition foncière de la Boutique » à Aillons-Margériaz (murs + fonds de commerce) était inscrite en prévisionnel sur l'article 2138 « Aménagements autres constructions ». Il convient d'inscrire la somme relative au fonds de commerce à l'article 2088 « Autres immobilisations incorporelles », à hauteur de 50 915 € TTC.

- Le projet de « toilettes du parking » à Aillons-Margériaz sera reporté sur l'exercice 2023 ; la somme correspondante de 120 000 € TTC inscrite à l'article 2138 ne sera pas consommée sur l'exercice 2022. Il est donc proposé la répartition d'une partie de cette somme sur les deux articles suivants :
  - 2151 -pour la « réfection du parking d'Aillons-Margériaz » à hauteur de 30 000 € TTC
  - 2033 -pour les « frais de publications » (publication médias) à hauteur de 1950 € TTC.

BUDGET NORDIQUE-SGR				N° 1-2022			
SECTION D'INVESTISSEMENT		DEPENSES		RECETTES			
chapitre	libellé	montant	total budget	chapitre	libellé	montant	total budget
16	emprunts	24 118.00	108 327.00	10	dotations, fonds divers et réserves		1 965 628.76
20	immobilisations incorporelles		2 850.00	13	subventions d'investissement		492 500.00
21	immobilisations corporelles	-24 118.00	2 726 565.24	16	emprunts		1 680 614.24
23	immobilisations en cours		0.00	021	virement section Fonctionnement		328 763.00
020	dépenses imprévues		0.00	040	opérations d'ordre entre sections		342 096.00
040	opérations d'ordre entre sections		41 354.00	001	résultat de Fonctionnement		0.00
001	résultat d'investissement		1 930 505.76				
Total :		0.00	4 809 602.00	Total :		0.00	4 809 602.00

  

Détail				
CPTE	Libellé	dépenses	recettes	nature
1641	emprunts	24 118.00		emprunts CE & CA plan d'eau 1ère échéance
2188	acquisitions autres	-24 118.00		changement d'imputation pour art. 1641
Totaux :		0.00	0.00	

- Les emprunts contractés pour le marché « plan d'eau d'altitude » ont été signés en juin et juillet 2022. Ces emprunts sont à taux variables, et la première échéance est due au 4<sup>ème</sup> trimestre 2022 au lieu du 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

- D'autre part, pour l'achat de la dameuse, l'inscription au budget prévisionnel était de 718 000 € TTC sur la l'article 2188 « Acquisitions autres », le marché a été conclu pour une somme inférieure d'environ 54 000 € TTC.

Il est donc proposé de réaffecter une partie du reste à réaliser de l'article 2188 « Dameuses » sur l'article 1641 « Emprunt », à hauteur de 24 118 € TTC.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

→ **APPROUVE les décisions modificatives 1-2022 des budgets 25700 & 26300.**

Fait à La Féclaz, le 05 octobre 2022



Certifié exécutoire  
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

☑️ Votants : 30  
☑️ Pour : 30  
☑️ Contre : 0  
☑️ Abstention (s) : 0  
☑️ Blanc (s) : 0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

73098 Code INSEE	SYNDICAT MIXTE DES STATIONS DES BAUGES BUDGET PRINCIPAL	DM n°1 2022
---------------------	--	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical**

**DM 1-2022 PRINCIPAL-SMSB**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2033-414 : Frais d'insertion	0.00 €	1 950.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2088-020 : Autres immobilisations incorporelles	0.00 €	50 915.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>52 865.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2138-414 : Autres constructions	82 865.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151-824 : Réseaux de voirie	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>82 865.00 €</b>	<b>30 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>82 865.00 €</b>	<b>82 865.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>



73098 Code INSEE	SYNDICAT MIXTE DES STATIONS DES BAUGES NORDIQUE SAVOIE-GRAND-REVARO	DM n°1 2022
---------------------	--	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical**  
DM 1-2022 NORDIQUE-SGR

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	24 118.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>24 118.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2188 : Autres	24 118.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>24 118.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>24 118.00 €</b>	<b>24 118.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

(1) y compris les restes à réaliser